

# Vivre à Rocbaron



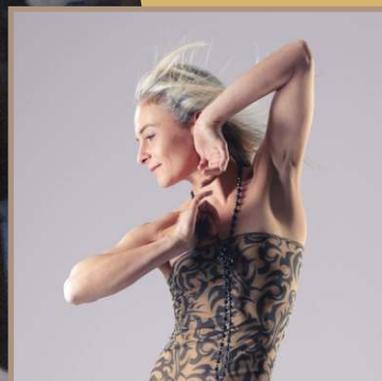
Le mensuel d'informations  
de la commune  
février 2016

## Intercommunalités et compétences transférées

Voeux du Maire  
Un moment de partage  
entre population et élus



Claire ROUX  
Zébrette :  
multiplie  
les créations





Andrée SACCOMANNI  
5<sup>e</sup> adjoint déléguée aux  
affaires sociales,  
en charge des seniors



Nous avons omis  
de signaler  
un décès, une naissance,  
un mariage ?  
Merci de nous le signaler  
par mail et d'envoyer  
éventuellement  
une photo à  
[communication@mairie-rocbaron.fr](mailto:communication@mairie-rocbaron.fr)

## Mariage

Eric DECARD  
et Natacha PICAZO  
le 7 novembre 2015

## Les gestes qui sauvent.

Tous les Rocbaronnais doivent être  
acteurs sur cette formation.  
Inscrivez-vous !

Conformément à la circulaire du 30  
décembre 2015 de M. Le Ministre de  
l'Intérieur, le Préfet demande à ce qu'il soit  
mis en place une action de sensibilisation  
et d'initiation des français aux gestes et  
comportements qui sauvent.

Monsieur ROQUIER interviendra sur  
la commune pour deux sessions qui  
sont prévues le samedi 27 février en  
salle du conseil,

L'une le matin de 10 h. à 12 h.

L'autre, l'après-midi de 14 h à 16 h.

Ces 2 sessions comprennent 2 modules.

module (1) : alerter, masser, défibriller

module (2) : traitement des  
hémorragies.

Contact Pôle PCS - 04 94 72 84 63

Accueil mairie 04 94 72 84 72

## Un beau voyage programmé pour les seniors

Le pôle seniors vous informe :

Séjour dynamique en Corse  
du dimanche 18 septembre 2016  
au samedi 24 septembre

Embarquement à Toulon,  
arrivée à Bastia  
660 € par personne.



Attention places limitées !

Arrhes à l'inscription 110 €  
Possibilités le solde en 5 mensualités de 110 €.

Inscriptions Pôle seniors Chantal ROUSSET. 04 94 72 88 18.  
Places limitées 30 personnes  
Attention carte d'identité en cours de validité obligatoire  
D'autres sorties journées sont prévues en cours d'année. ■



*Un séjour qui promet d'être magnifique tant la Corse porte superbement  
son surnom d'île de beauté. Ici des vues de Calvi et du littoral qui font rêver !*



## Numéros utiles

Accueil principal Mairie  
Lundi, de 13 h 30 à 17 h  
Mardi, jeudi, vendredi de 8 h 30 à 12 h  
et de 13 h 30 à 17 h.  
Mercredi de 8 h 30 à 12 h.  
Samedi de 9 h à 12 h.  
Contact 04 94 72 84 72  
[accueil@mairie-rocbaron.fr](mailto:accueil@mairie-rocbaron.fr)

Cabinet du Maire  
Contact 04 94 72 84 64  
[cabinet@mairie-rocbaron.fr](mailto:cabinet@mairie-rocbaron.fr)

État-civil  
Contact 04 94 72 84 77  
[etat-civil@mairie-rocbaron.fr](mailto:etat-civil@mairie-rocbaron.fr)

Service social Pôle Elections  
Contact 04 94 72 84 82  
[social@mairie-rocbaron.fr](mailto:social@mairie-rocbaron.fr)

Accueil police  
Contact 04 94 72 84 80  
[police@mairie-rocbaron.fr](mailto:police@mairie-rocbaron.fr)

Direction Services Techniques  
Contact 04 94 37 78 85  
[technique@mairie-rocbaron.fr](mailto:technique@mairie-rocbaron.fr)

Accueil pôle urbanisme  
Du mardi au vendredi de 8 h 30 à 12 h  
Contact 04 94 72 84 63  
[urbanisme@mairie-rocbaron.fr](mailto:urbanisme@mairie-rocbaron.fr)

Pôle jeunesse  
Contact 04 94 72 89 24  
[jeunesse@mairie-rocbaron.fr](mailto:jeunesse@mairie-rocbaron.fr)

Pôle association  
et gestion des salles  
Contact 04 94 72 84 72  
[gestion-salles@mairie-rocbaron.fr](mailto:gestion-salles@mairie-rocbaron.fr)

Périscolaire - ALSH  
Contact 06 18 19 00 28  
[delphine.coust@odelvar.com](mailto:delphine.coust@odelvar.com)

Médiathèque Dr Marc Téli  
Contact 04 94 72 84 79  
[mediatheque@mairie-rocbaron.fr](mailto:mediatheque@mairie-rocbaron.fr)

# EDITORIAL

## éditorial

### Un toit, un emploi... tout faire pour cela !



Lorsqu'on est en charge d'une collectivité, et qu'on veut exercer ses responsabilités avec la conviction d'y parvenir, il apparaît essentiel de préférer l'essentiel à l'accessoire.

Aujourd'hui, l'essentiel pour nos concitoyens, c'est de pouvoir donner à nos enfants toutes les chances de pouvoir progresser.

Tout commence dans le cercle familial, lorsque les parents font en sorte de donner les premiers enseignements à l'enfant et le savoir-vivre. Tout se poursuit à l'école, là où s'acquièrent les connaissances et le savoir-vivre ensemble. Tout se concrétisera à l'âge adulte avec l'apprentissage permanent et l'accomplissement social du savoir être.

Ce tableau idyllique, - les embûches sont nombreuses, - se heurte à notre environnement social. Aujourd'hui, force est de constater que l'espace se réduit pour qui veut tenir sa place dans un système complexe et instable.

Elus, responsables, il nous appartient, par l'espoir que nous suscitons, par l'attente que nous générons, d'agir sans équivoque. Mais rien n'est simple ! Nous savons tous que les sirènes irresponsables des tenants du «Yakafokon» attirent souvent les personnes perdues et désespérées par une société déboussolée.

Ainsi, je me bats depuis 20 ans - et l'équipe de la majorité municipale autour de moi -, pour donner aux Rocbaronnaises et aux Rocbaronnais l'espoir de pouvoir trouver dans notre commune tout ce dont peut avoir besoin pour mieux vivre.

Cela passe par le développement économique local qui facilite la vie quotidienne, cela passe par des projets collectifs d'envergure qui donneront je l'espère au plus grand nombre, sur Rocbaron, un toit et un emploi.

Si nous ne nous saisissons pas de ces opportunités d'autres le feront ailleurs et en lisant ce nouveau numéro, spécial intercommunalités et transferts de compétences, vous comprendrez qu'il est plus que nécessaire d'anticiper pour ne pas déchanter.

Bonne lecture du Vi vre à Rocbaron !

*Jean-Claude Félix*

## Les images du mois



La fête foraine s'est installée fin janvier pour quelques jours à proximité de Fray Redon



Jean-Marie TOGNETTI a rejoint les étoiles pour veiller sur le ciel de Rocbaron au son d'un solo de guitare

«Vi vre à Rocbaron» - Bulletin municipal mensuel édité par la Mairie de Rocbaron • Février 2016 • Dir. de la publication : Jean-Claude Félix, Maire de Rocbaron, Rédacteur en chef et directeur de la communication : Olivier GUIEN - Rédaction, conception graphique, infographie : Peggy RUIZ, Olivier GUIEN.  
Direction de la communication Tél. 04 94 72 89 27 - Courriel : [communication@mairie-rocbaron.fr](mailto:communication@mairie-rocbaron.fr) - Fax. 04 94 72 84 73 • Impression : Hémisud : Tél. 04 94 14 70 14  
Tirage : 2100 exemplaires • Distribution : Ali Dekhili - Tél. 06 84 99 23 45 • Crédit photos service communication.  
Ont participé à l'élaboration de «Vi vre à Rocbaron», les élus, les directions et les pôles communaux, les associations de Rocbaron.



Site officiel de Rocbaron - <http://www.mairie-rocbaron.fr>

# EDITORIAL

Vivre à Rocbaron - 3



# INTERCOMMUNALE

## compétences

### Des collectivités en mutation, problématique et impact

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite «loi NOTRe» constitue le 3<sup>ème</sup> volet de la réforme territoriale après la création des métropoles et le passage à 12 régions métropolitaines et un territoire distinct, vise à clarifier la compétence des collectivités territoriales.

A cet effet, elle supprime la clause de compétence générale (voir encadré) pour les régions et les départements. En vertu de la loi NOTRe :

Les régions ont compétence sur le développement économique, l'aménagement du territoire\*, la formation professionnelle, la gestion des lycées et les transports hors agglomération (transport interurbain par car, transport scolaire, TER, etc.).

Les départements assurent la gestion des collèges, des routes et l'action sociale.

Les intercommunalités gèrent la collecte et le traitement des déchets, la promotion touristique, les aires d'accueil des gens du voyage, et, à terme, l'eau et l'assainissement.

Les régions et les départements ont des compétences partagées en matière de culture, sport, tourisme, langues régionales.

Par ailleurs, la loi prévoit :

La fusion en une collectivité unique de la région de Corse et des deux départements (Corse du Sud et de Haute-Corse), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Le relèvement de la taille minimale des intercommunalités, qui passe de 5000 à 15 000 habitants (des exceptions sont toutefois prévues).

#### L'impact sur la dotation globale de fonctionnement (DGF)

Les modalités de la DGF versée au bloc communal (communes et intercommunalités), et à moyen terme celle attribuée aux départements et régions change.

Totalisant 36,6 milliards d'euros en 2015, répartis entre les régions, les départements et le bloc communal, la DGF représente plus de 68% des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales.

Destinée à financer les charges de fonctionnement des collectivités, la répartition de la DGF n'est plus, en pratique, le reflet de cette finalité.

La DGF ne prend notamment pas en compte les récentes évolutions (suppression de la taxe professionnelle, achèvement de la carte intercommunale, etc.) qu'ont connues les collectivités territoriales, car sa dernière réforme d'ampleur date de dix ans. (source Vie Publique)

\* Aménagement du territoire : ensemble des actions publiques tendant à un développement équilibré des régions et à une organisation de l'espace selon une conception directrice. ■



Fray Redon, véritable poumon de vie à l'entrée de la Provence Verte : les dossiers qui intéressent les réseaux, les transports, le développement économique, l'aménagement du territoire sont impactés directement par les contraintes nées des transferts de compétences entre collectivités et EPCI.

### Glossaire

Rapide tour d'horizon pour mieux comprendre de ce dont on parle.

La commune est la plus petite subdivision administrative française mais c'est aussi la plus ancienne, puisqu'elle a succédé aux villes et paroisses du Moyen Âge. Elle a été instituée en 1789 avant de connaître un début d'autonomie avec la loi du 5 avril 1884, véritable charte communale. Le maire est l'exécutif de la commune qu'il représente et dont il gère le budget. Il est l'employeur du personnel communal et exerce seul les compétences de proximité (écoles, urbanisme, action sociale, voirie...) ou en déléguant à d'autres structures intercommunales (ramassage des ordures ménagères, transports scolaires, assainissement...)

Il est également agent de l'Etat pour les fonctions d'état civil, d'ordre public, d'organisation des élections et de délivrance de titres réglementaires.

La communauté de communes est un EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) regroupant plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave. Elle a pour objet d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace.

La communauté d'agglomération est un EPCI regroupant plusieurs communes formant à la date de sa création, un ensemble de plus de 50000 habitants d'un seul tenant et sans enclave autour d'une ou plusieurs communes-centres de plus de 15000 habitants. Ces communes s'associent au sein d'un espace de solidarité, en vue d'élaborer et conduire ensemble un projet commun de développement urbain et d'aménagement de leur territoire. La communauté d'agglomération a été créée par la loi relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale du 12 juillet 1999.

La clause générale de compétence signifie qu'il est accordé à la collectivité qui en est bénéficiaire une capacité d'intervention générale, sans qu'il soit nécessaire de procéder à une énumération de ses attributions. Elle repose sur les "affaires de la collectivité" ou l'intérêt public local.

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) la supprime pour les départements et les régions. Depuis la loi NOTRe, la clause générale de compétence concerne donc uniquement les communes.

Cette clause générale de compétence a une double vocation :

--elle distingue les compétences de l'organe délibérant de celles de l'organe exécutif, en donnant au premier une compétence de principe ;

--elle protège la collectivité concernée contre les empiètements de l'Etat et des autres collectivités. ■



# INTERCOMMUNALITE

## compétences

### les intercommunalités se préparent... Quid de l'avenir des territoires ?

Le Préfet a souhaité que les communes adoptent le SDCI, ce que bon nombre d'entre elles ont validé. Voici les conséquences sur l'organisation territoriale en Provence Verte.

1<sup>er</sup> janvier 2016,

le transfert de compétences étendu au profit de la CCVI

La communauté de communes du Val d'Issole a mis en place des commissions afin de se préparer à la fusion, notamment en posant les diagnostics et incitant les communes à se positionner sur des projets structurants. Certains transferts ont été opérés (voir page précédente) en attendant une prise en compte par l'agglomération de compétences plus larges. Les communes restent impliquées en retrouvant la gestion de la compétence par délégation du Président de la CCVI au Maire pendant 2016.

1<sup>er</sup> janvier 2017,

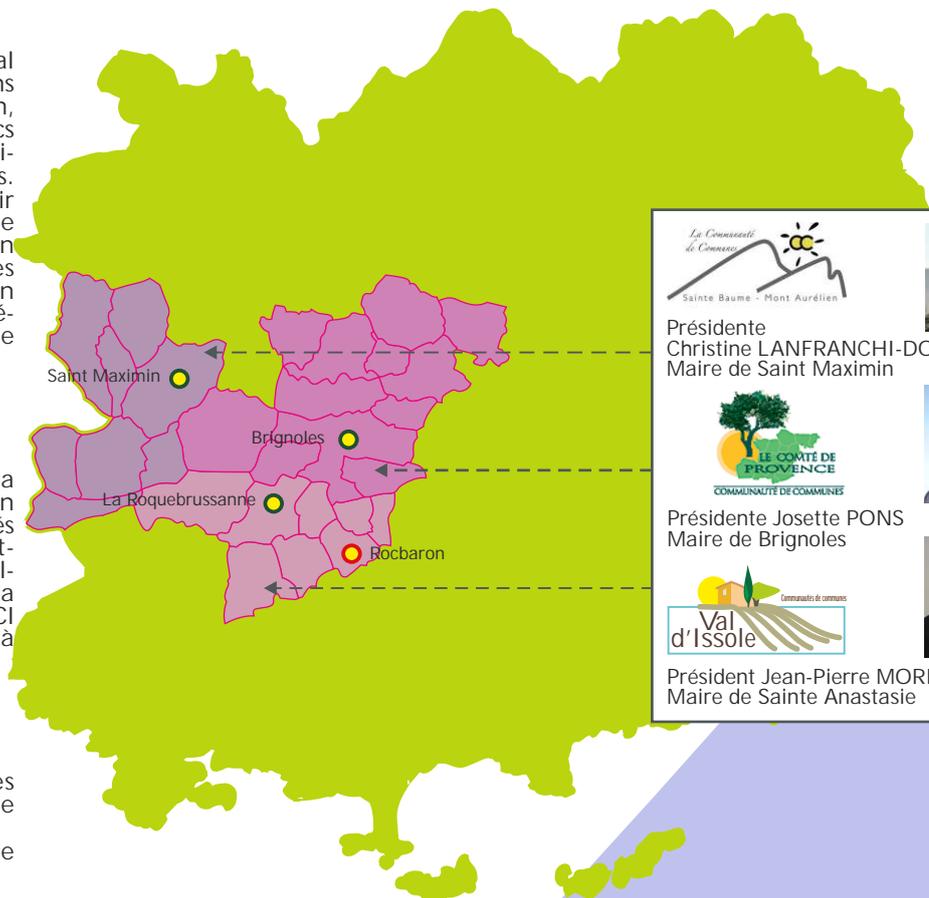
la communauté d'agglomération est créée

Un territoire de projets élargi, la communauté d'agglomération naîtrait de la fusion des communautés de communes Sainte-Baume-Mont-Aurélien, Comté-de-Provence et Val-d'Issole. Ici, on assistera donc à la disparition pure et simple des EPCI d'où transfert total des compétences à l'agglomération.

1<sup>er</sup> janvier 2020,

les syndicats intercommunaux seront progressivement dissous. Les nouveaux EPCI prenant des compétences élargies elles ôtent de leur objet les syndicats.

Le SDCI consultable en Mairie et sur le site de l'AMF Var. <http://amf83.fr>



	
Présidente Christine LANFRANCHI-DORGAL Maire de Saint Maximin	
	
Présidente Josette PONS Maire de Brignoles	
	
Président Jean-Pierre MORIN Maire de Sainte Anastasie	

### Des exemples pour expliquer la complexité de l'exercice des compétences

La commune avait inscrit trois projets structurants pour l'avenir de son territoire (voir le bm de novembre 2014), voici comment ils pourraient désormais s'articuler.

#### La création d'une plate-forme multimodale

La plate-forme multimodale envisagée par la commune consisterait en une gare routière avec zone de co-voiturage, un point d'un terminus à proximité de l'espace commercial du Fray Redon d'autocars permettant la desserte des communes à proximité. Mais il est question également d'un point d'arrêt voyageur, de l'implantation de bornes d'approvisionnement électrique pour les automobiles.

Ce dossier est actuellement dans les mains du Département (ligne régulière et transport scolaire), de la communauté de communes pour l'appel aux études. Les compétences de la Région et de l'agglomération n'étant pas encore strictement définies, on peut imaginer que les interlocuteurs de ce dossier seront différents dans un an. La commune a anticipé en interpellant d'ores et déjà tous les acteurs, mais cela peut retarder l'avancée de ce dossier structurant.

#### La création d'une maison de pays

La maison de pays vient marquer l'entrée sud du territoire en apportant un vitrine essentielle au tissu artisanal au sein de la plate-forme. Ce dossier porté par la commune est

concerné par de nombreux autres en Provence Verte. Pourtant sa situation géographique est idéale. Aujourd'hui la commune ne dispose pas de la compétence intéressant la construction de bâtiments à vocation économique, ayant délégué à la CCVI. Mais demain ? Est ce que ce sera l'agglomération qui prendra cette compétence ? Le dossier est porté, validé, ancré. Il bénéficie de l'appui des forces économiques varoises. Il pourrait même aider à la mutualisation des bâtiments dédiés aux services publics, au bénéfice des administrés. Mais bientôt vers qui se tourner ? La commune une fois encore explore et cherche les clés pour les bonnes portes d'entrée, dans cet imbroglio administratif.

#### La réhabilitation de la cave coopérative.

La volonté communale de réhabiliter la cave coopérative afin de créer un bâtiment dédié à la culture se heurte au transfert des compétences au profit de la CCVI, désormais seul compétent pour la gestion de ce type d'équipement sur le périmètre de l'EPCI. Qu'en sera-t-il demain lorsque la fusion en agglomération interviendra ? En attendant, tous travaillent pour la concrétisation de ce projet. A suivre !



Séance du 7 décembre sous la présidence de Monsieur Jean Claude FELIX, Maire.

*Dans la continuité des explications que nous vous avons données dans les pages précédentes, nous retranscrivons le compte rendu de la séance du Conseil municipal du 7 décembre 2015 qui portait sur la question du SDCI et de l'avenir du territoire.*

Avis de la Commune de ROCBARON sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

M. Le Maire expose :

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ; Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ; Vu l'instruction ministérielle NOR : RDFB1520588J du 27 août 2015 pour l'application des articles 33, 35 et 40 de la loi NOTRe ;

Le Maire soumet au Conseil le rapport suivant :

### CONTEXTE GÉNÉRAL

Après la mise en œuvre de la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales, un document d'orientation de la coopération intercommunale dans le Var a été adopté le 22 septembre 2012. Ce dernier a renforcé la couverture du département en intercommunalité de projet avec intégration dans un Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre des 30 dernières communes isolées et la structuration du département autour de 15 EPCI à fiscalité propre. Toutefois, en application des dispositions de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, le Préfet du Var a transmis à chacun des maires et présidents d'EPCI son projet de schéma départemental de la coopération intercommunale (SDCI). Celui-ci a fait l'objet d'une présentation le 15 octobre 2015 aux membres de la nouvelle commission départementale de coopération intercommunale (CDCI). Dans le cadre des objectifs assignés par la loi dans le domaine de l'intercommunalité : La couverture intégrale du territoire par des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité (EPCI) propre

- La suppression des enclaves et des discontinuités territoriales ;
- La nécessité d'un périmètre pertinent des EPCI à fiscalité propre au regard des bassins de vie, aires urbaines et schémas de cohérence territoriale ;
- L'obligation de regrouper au moins 15 000 habitants pour les EPCI hors zone de montagne.

Le Préfet a présenté un schéma proposant d'une part, compte tenu des dispositions relatives au seuil de population, la fusion de la communauté de communes «Artuby-Verdon» avec la communauté de communes «Lacs et gorges du Verdon». D'autre part, dans un objectif de cohérence et de complémentarité entre les bassins de vie et le périmètre des EPCI à fiscalité propre, il est proposé la création d'un nouvel EPCI, regroupant par fusion les communautés de communes «Sainte-Baume-Mont-Aurélien», «Comté de Provence» et «Val d'Issole» au sein d'une communauté d'agglomération. Les assemblées délibérantes disposent chacune d'un délai légal de 2 mois à compter de la réception du projet de schéma pour formuler leur avis.

Reçu depuis le 17 octobre 2015, notre assemblée dispose d'un délai courant jusqu'au 17 décembre 2015 pour en délibérer.

Au terme de cette première phase de consultation des collectivités, la CDCI disposera elle-même d'un délai de 3 mois pour se prononcer à son tour. Les modifications qu'elle souhaiterait voir prises en compte dans le schéma doivent être validées à une majorité des 2/3 de ses membres et respecter les objectifs généraux de la loi.

Ce schéma devra être approuvé et arrêté au plus tard le 31 mars 2016. Suivra, jusqu'au 31 décembre 2016 la phase de mise en œuvre du schéma et des dispositions réglementaires, organisationnelles et financières destinées à mettre en place les futures collectivités dans le cadre d'une nouvelle phase de concertation avec les communes et les EPCI existants. Pour chaque projet de création, fusion, transformation ou dissolution d'EPCI, un projet d'arrêté préfectoral de périmètre sera transmis aux collectivités et EPCI concernés au plus tard le 15 juin 2016. Ceux-ci disposeront alors d'un délai de 75 jours pour rendre leur avis.

### VERS LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Cet ensemble plus complexe, plus vaste mais aussi plus riche et mieux structuré que les actuelles Communautés de Communes doit prendre la forme juridique d'une Communauté d'agglomération résultant de la fusion du Comté de Provence, de Sainte Baume Mont Aurélien et du Val d'Issole. Seul ce choix rend pertinente la fusion de ces trois communautés de communes.

Il s'agira de mettre en place une communauté de destins permettant de répondre aux multiples enjeux évoqués ci-dessus. Il est important de respecter la volonté propre des communes concernées.

La future agglomération ne doit pas être perçue par ses membres comme lointaine, contraignante, technocratique voire indifférente. Elle doit au contraire être identifiée comme fédératrice de ses synergies, moyen de péréquation, logistique de projet, lieu de convergences démocratiques autour d'un «esprit communautaire» au service des habitants de son territoire, avec une territorialisation cohérente.

Ce projet d'agglomération devra faire l'objet d'un contrat d'agglomération élaboré collectivement, débattu et proposé à l'ensemble des Communes membres. La gouvernance et le fonctionnement de l'agglomération devront reposer sur les mêmes bases et garantir à chaque commune sa juste représentation dans les instances communautaires et, par un mécanisme de conseils consultatifs par bassin de vie ou pôle de développement, de favoriser la participation des élus communaux et des associations locales à la vie de l'agglomération.

En conclusion, le Conseil Municipal est invité à :

- ADOPTER le rapport et les conclusions ci-dessus qui seront portés à la connaissance de M. le Préfet du Var, de MM. les Présidents des Communautés de Communes du Var concernées par le schéma départemental de coopération intercommunale,
- ÉMETTRE un avis favorable au projet de schéma départemental de coopération intercommunale tel que présenté, par monsieur le Préfet du Var à la CDCI le 15 octobre 2015,
- APPROUVER la proposition de créer une Communauté d'agglomération issue de la fusion des communautés de communes «Sainte-Baume-Mont-Aurélien», «Comté de Provence» et «Val d'Issole».

Le Maire répond à diverses questions posées par les élus de l'opposition.

Le Conseil Municipal OUI l'exposé ci-dessus, et après en avoir délibéré, par 22 voix «pour» et 3 voix «CONTRE»

*ADOpte le rapport et les conclusions ci-dessus qui seront portés à la connaissance de Monsieur le Préfet du Var, de MM. les Présidents des Communautés de Communes du Var concernées par le schéma départemental de coopération intercommunale,*

*ÉMET un avis favorable au projet de schéma départemental de coopération intercommunale tel que présenté, par Monsieur le Préfet du Var à la CDCI le 15 octobre 2015,*

*APPROUVE la proposition de créer une Communauté d'agglomération issue de la fusion des communautés de communes «Sainte-Baume-Mont-Aurélien», «Comté de Provence» et «Val d'Issole».*

*Voici les compétences transférées selon la délibération du Conseil Municipal du 28 septembre 2015, portant approbation de l'extension des compétences de la Communauté de Communes Val d'Issole.*

- 1-Compétence «Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale et touristique»
- 2-Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- 3-Création, aménagement, entretien et gestion des structures établissements et équipements existants et nouveaux destinés uniquement à l'accueil des enfants de 0 à 3 ans.
- 4-Aménagement numérique.



## La Médiathèque rejoint la Communauté de Communes

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la compétence culture a été transférée à la Communauté de communes du Val d'Issole. La médiathèque et son équipe sont désormais intercommunales et rejoignent les médiathèques de Méounes, Néoules et La Roquebrussanne.

Le bâtiment et son entretien restent sous gestion municipale. La gestion du personnel et du fonctionnement a été transférée à l'intercommunalité. Durant cette année 2016, les changements seront infimes pour les usagers. Il s'agira pour les équipes d'harmoniser leurs pratiques pour à terme, adopter un règlement intérieur identique dans toutes les structures. Les quatre médiathèques concernées sont habituées à travailler ensemble puisqu'elles partagent le même système intégré de gestion des bibliothèques depuis déjà plusieurs années. Il s'agira de renforcer ce partenariat. Contact 04 94 72 84 79. ■



## CM du 17 décembre 2015

*Point 1 - Conventions avec la CCVI dans le cadre des compétences transférées.*

Vu la délibération n° 2015/10/30 du Conseil Communautaire de la CCVI du 29 octobre 2015 portant demande de transfert de compétences à la CCVI et modification des statuts,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 septembre 2015 portant approbation de l'extension des compétences de la Communauté de Communes Val d'Issole,

Considérant que le Président de la Communauté comme pour les Communes de Val d'Issole et les représentants des communes membres choisissent de mettre en œuvre pour 5 ans une organisation commune visant l'optimisation de la gestion des compétences transférées au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Considérant l'intérêt pour la Communauté et ses Communes membres de mettre en œuvre cette organisation par le biais des conventions de gestion, de façon à ne pas perturber le bon fonctionnement des structures d'accueil de la petite enfance, des établissements culturels (médiathèque) et sportifs, des zones d'activités économiques créés par les Communes, et de maintenir, notamment au moment du transfert au 1er janvier 2016, la qualité du service rendu à la population. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte l'exposé qui précède, autorise le Maire à signer les conventions annexées.

*(pour info la suite du conseil du 17 décembre 2015 en page 12)*

## Une programmation 2016 riche en découvertes

En 2015 nous avons fait la part belle aux rencontres avec des auteurs locaux, dont les ouvrages avaient suscité l'engouement de nos lecteurs. Pour 2016, nous vous emmenons à la découverte d'autres lectures, d'autres horizons.

Voici un avant-goût de ce qui vous attend (sous réserve de modifications). RAPPEL : Toutes les animations et expositions sont gratuites et ouvertes à tous, seul l'emprunt d'ouvrage nécessite une adhésion.

**Le samedi 27 février : matinée contes**

A l'occasion de l'inauguration du réaménagement de l'espace musique-presses et 0-4 ans, les enfants sont conviés avec leurs parents à venir écouter des contes et partager un moment convivial.

**Jusqu'au 5 mars : les bandes-dessinées primées à Angoulême et hommage aux dessinateurs de Charlie Hebdo.**

le 5 mars pour clore cette animation, nous recevrons Jacques Armésio qui nous fera découvrir la bande-dessinée et les dessinateurs de presse.

**Du 8 mars au 2 mai :**

**Les grands espaces silencieux de l'Ouest américain »**

On vous emmène en voyage à travers de magnifiques paysages capturés par Theresa Bronn. Une occasion de découvrir une sélection d'ouvrages qui vous feront rêver de grands espaces et de liberté.

**Du 6 mai au 2 juillet : Scènes de musique régionale**

Une sélection de disques autour des musiques actuelles ou traditionnelles de notre région. L'occasion de découvrir les actions de l'association Tandem, un des acteurs majeurs du département qui oeuvre pour le soutien des artistes locaux et la médiation autour des musiques actuelles. Un concert est en prévision à l'occasion de la fête de la musique.

**Du 6 juillet au 27 août : vive les vacances et les jeux-vidéos !**

Parce que le jeu vidéo est un des acteurs culturels du XXI<sup>e</sup> siècle, nous vous proposons de venir jouer à la médiathèque. Des surprises attendent les joueurs, petits et grands.

**Septembre et octobre : « L'art autour du Monde »**

A travers une exposition reprenant des chefs-d'oeuvre emblématiques de 14 pays, embarquez autour du monde pour découvrir le patrimoine culturel des pays explorés.

**Novembre et décembre : ABéCéDaire**

Une sélection d'ouvrages et de petits jeux à la découverte de la lecture et de l'alphabet. Réservé aux enfants et à ceux qui le sont restés.

Programmation établie en partenariat avec la médiathèque départementale du Var. ■



## La Médiathèque sur Facebook

Vous êtes déjà presque une centaine à consulter régulièrement la page de la Médiathèque, sur laquelle vous pouvez retrouver l'actualité culturelle et festive.

A vos likes ! <https://www.facebook.com/Médiathèque.de.Rocbaron>



# EVENEMENT

## Les vœux à la population

### Une volonté de partage avec toute la population

*La cérémonie des vœux est placée sous le signe de l'échange. La population y est invitée sans restriction, pour preuve l'invitation est toujours mentionnée sur le bulletin municipal qui précède l'événement. Du coup, de nombreuses familles étaient présentes venir à la rencontre des élus et profiter du buffet.*

Tout était réuni pour cette occasion : une équipe solide de bénévoles aguerris autour de l'adjointe chargée de la promotion de la commune et des événementiels, Pascale CHIQUERILLE, des services techniques sur le pied de guerre pour préparer les lieux et transformer le gymnase en écrin de réception, une communication rodée et un protocole huilé, une animation musicale de haute volée sous la direction de Roc Events et surtout... une présence en masse des élus de tous horizons, des collectivités comme des chambres consulaires et ce, afin qu'ils puissent être interrogés sur l'avancée des collectivités et sur les questions de leurs quotidiens.



*Les nouveaux élus du Conseil Régional se sont déplacés en nombre pour assister aux vœux. De gauche à droite Hélène RIGAL (Six Fours), Christian SIMON (La Crau), Philippe VITEL (Toulon), Jean-Pierre COLIN et Véronique DELFAUX (Brignoles). A droite, le Président de la Chambre d'Agriculture, Alain BACCINO accompagné par Véronique DELFAUX et Josette PONS, Député Maire de Brignoles.*



*Madame PONS, est venue comme chaque année pour assister amicalement aux vœux du Conseil Municipal,*



*Une foule compacte s'est déplacée nombreuse comme à chaque fois, et ce, malgré la date tardive des vœux*

### Une équipe d'organiseurs



*Page 8 et 9. Des services techniques qui étaient mobilisés pour installer la salle, les chaises, les bâches, le podium, les stands (on voit en fond le stand des huîtres préparé par Alain SERRIERE), aux équipes rodées ont préparé les plateaux, présenté et servi les assiettes, en passant par ceux qui ont oeuvré à la logistique (camion frigo, sécurité et CCFE), toutes les forces se sont regroupées et ont su se compléter pour que l'événement soit apprécié de tous les invités.*



# EVENEMENT

## Les vœux à la popu



Pascale CHOUERILLE  
2<sup>e</sup> adjoint en charge de la  
communication et de la  
promotion de la commune



Virginie PIOLI  
Conseiller municipal  
en charge des évènements



Virginie BARTOLI  
Conseiller municipal  
en charge de la communication

d'une belle efficacité !

## Les commerçants ont largement contribué à la réussite de l'événement

*On peut se féliciter d'avoir à Rocbaron des partenaires de grands événements. Revue d'effectifs pour remercier ces généreux donateurs pour leur aide précieuse.*



Sud Marée La Poissonnerie de Rocbaron a fourni plusieurs centaines de kilos d'huîtres et les bénévoles de l'AMAC (qui entourent Alain SERRIERE, 4<sup>ème</sup> en partant de la gauche) en ont assuré l'ouverture. Ci-dessous les agents communaux s'affairent à découper les brioches des rois de la Boulangerie LAFITAU et les galettes de Super U. La famille TRABAUD derrière les crêpières pour fournir les excellentes galettes de Cade. En bas à gauche, les bénévoles ont réalisé des plateaux de charcuterie et de fromages offert par Super U. Dominique et Sylvain JOURNIAC de Multi restauration Méditerranéenne ont régalié de leurs friands et verrines.



Espace Fray Redon



## Les halles de Fray Redon (1)

5<sup>ème</sup> volet de notre tour de l'espace commercial Fray Redon avec la visite des Halles de Fray Redon. Vous avez dit éclectique.

MY SHOP BIO (ouverture le 15 février 2016)  
Cosmétique Alimentation Bien-être  
Lionel RAFFESTIN ? 0611704767  
MyBioShop.rocbaron@gmail.com



LE PALAIS DE LA VIANDE  
Didier CHAZAL ? 04 94 69 93 09  
<http://www.palais-de-la-viande.fr/>



L'ASSIETTE BOULANGERE  
Olivier LECHADO ? 04 94 04 97 17



VAR COIFFURE  
Richard GARCIA ? 04 94 72 84 99  
<http://www.varcoiffure.fr/>

VISION PLUS  
Laurent DESPRES ? 04 94 86 88 39  
<http://www.vision-plus.fr/opticien/france/var/opticien-rocbaron/rocbaron-frayredon>



CORDOROC  
Frédéric GALOPIN ? 04 94 78 64 81



FUN LOOK  
M. Franck PIOLI ? 04 94 80 97 45  
<http://fun-look.com/>



PC PASSION  
Jean-François BERGER ? 04 94 04 21 18  
<http://www.rocbaron-informatique.com/>



LGM SANTE  
Michel MAZET ? 04 94 22 05 55  
<http://www.lgmsante.com/>



ENERGIE CLIM PROVENCE  
Jean-Yves KERCKOVE ? 04 94 80 13 79  
<http://www.energie-clim-provence-var.fr/> ■



**RESTAURANT**  
*l'Antidote*

REPAS DE LA SAINT VALENTIN  
Dimanche 14 février 2016, midi et soir  
(éventuellement le samedi 13 soir, se renseigner)  
Apéritif  
1 coupe de Champagne ou 1 kir royal

Entrée  
Gambas rôties sur son tartare de légumes croquants  
et Espuma de crème de crustacés  
CU  
Marbré de foie-gras mi-cuit aux poires cannelle,  
pain au spéculos, tatin d'échalotes

Plat chaud  
Médailillon de sole aux écrevisses, duo d'écrasé de pommes  
de terre et patates douces, pointes d'asperges vertes  
OU  
Tournedos de magret de canard, sauce au foie gras,  
duo d'écrasé de pommes de terre et patates douces,  
pointes d'asperges vertes.

Dessert  
Assiette gourmande : macaron, verrine mousse passion  
au coulis de fruits rouges, aumônière de pommes cannelle et  
caramel laitier, sorbet citron vert, tuile à l'orange.

Réservation auprès du restaurant l'Antidote.  
Contact 06 81 17 11 94 Mail [dominique.verneau@orange.fr](mailto:dominique.verneau@orange.fr) ■



Pascale CHOUERILLE  
2<sup>e</sup> adjoint en charge de la  
promotion de la commune et  
du développement économique



Lionel VENTRE  
Conseiller municipal  
en charge de l'artisanat

## L'emploi, la formation et l'information, trois clés pour le développement de l'économie

Malgré une crise persistante qui causent parfois le départ de certains commerçants, l'espace commercial de Fray Redon s'enrichit de nouveaux professionnels. Pour d'autres enseignes, c'est aussi l'occasion de restructurer leur offre pour être plus compétitif. ■



Aurélia GABRILLARGUES  
votre nouvelle conseillère



### LA MISSION LOCALE : UN ESPACE D'ACCOMPAGNEMENT POUR LES JEUNES 16/25 ANS SORTIS DU SYSTÈME SCOLAIRE

La Mission Locale Ouest Haut Var est un organisme qui assure un service public de proximité auprès des jeunes âgés de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire, avec ou sans qualification.

Elle propose un accompagnement global et personnalisé en prenant compte des attentes et des préoccupations exprimées par les jeunes. Elle repère les éventuels freins à leur insertion et mobilise des solutions en fonction des réalités économiques et sociales du territoire.

La Mission Locale intervient sur les questions de l'emploi, de la formation, de l'orientation, de la mobilité mais aussi du logement, de la santé, des démarches administratives... L'objectif est de tout mettre en œuvre pour faciliter l'accès des jeunes à l'emploi et à l'autonomie.

Pour bénéficier des services gratuits de la Mission Locale, le jeune doit nécessairement s'inscrire à la Mission Locale Ouest Haut Var. Pour s'inscrire, il suffit de vous rapprocher de l'antenne dont vous dépendez pour prendre un rendez-vous avec un conseiller.

Antenne de Brignoles : 04 94 59 03 40

Antenne de Saint Maximin : 04 94 59 43 80

Antenne de Barjols : 04 98 05 40 00

Antenne de Vinon : 04 92 78 82 00

### DES PERMANENCES A LA MEDIATHEQUE DE ROCBARON

A partir de février 2016, les permanences de la Mission Locale Ouest Haut Var se tiendront à la médiathèque de Rocbaron le 2<sup>ème</sup> et le 4<sup>ème</sup> mardi du mois de 9 h 30 à 12 h 30. Elles seront assurées par Aurélia GABRILLARGUES, conseillère en insertion socioprofessionnelle.

Les jeunes qui se sont inscrits en Mission Locale, seront accueillis sur cette permanence uniquement sur rendez-vous.

### ENVIE DE MOBILITÉ INTERNATIONALE ?

Vous avez moins de 25 ans et envie d'explorer de nouveaux horizons, de partir à l'étranger, d'enrichir vos connaissances ou d'acquérir une autonomie...

Chaque mois, la Mission Locale propose une réunion d'information collective pour vous présenter les différents programmes européens existants (Service Volontaire Européen, échanges interculturels, stages à l'étranger...), et vous communiquer les offres de mobilité pour partir à l'étranger proposées par son partenaire EUROCIRCLE. Sur inscription.

Ces offres de mobilité internationale s'adressent à tous les jeunes de moins de 26 ans, qu'ils soient diplômés ou non.

Pour tous renseignements et inscription, contactez la Mission Locale Ouest Haut Var,

Antenne de Brignoles au 04 94 59 03 40

Retrouvez toute l'actualité de la Mission Locale sur : [www.missionlocale-ohv.fr](http://www.missionlocale-ohv.fr)

Et sur notre page Facebook [Mission-Locale-Ouest-Haut-Var](https://www.facebook.com/Mission-Locale-Ouest-Haut-Var) ■



## en bref

### VANIKOURO

Family et ma famille  
services à domicile  
change d'adresse  
90, impasse des oiseaux  
à ROCBARON  
06 40 28 37 85  
[www.vanikouro.fr](http://www.vanikouro.fr)

### MYSHOPBIO

Alimentation  
Cosmétique - Bien-Être  
ouverture  
espace Fray Redon  
le 15 février  
A la place de Baron-bio

### FULLZEN

enrichit son offre avec  
les soins Spa Bike  
04 94 78 60 25  
plus d'informations  
dans notre prochain  
bulletin.

MISSION LOCALE  
QUEST HAUT VAR

## Information collective Mobilité internationale

Mercredi 24 février 2016 9h30 - 12h  
à la Mission Locale de Brignoles

Témoignages de jeunes

Pourquoi ?  
Comment ?  
Où partir ?

Quiz

Renseignements et inscription auprès de votre Conseiller Mission Locale  
Plus d'infos sur [www.missionlocale-ohv.fr](http://www.missionlocale-ohv.fr) et sur Facebook

Interface Prévention  
Santé Insertion  
[www.83.ipsipaca.fr](http://www.83.ipsipaca.fr)

MUTUALITÉ FRANÇAISE  
PROTECTOR ALPES CÔTE D'AZUR  
[www.paca.mutualite.fr](http://www.paca.mutualite.fr)

présentent le

## Forum Santé IPSI

9 h 30 à 12 h 30  
et de 13 h 30 à 16 h 30

Gratuit sur inscriptions

# MARDI 23 FEVRIER

Hall des Expositions  
BRIGNOLES

INSCRIPTIONS : Julie DESSIRIER  
06 19 68 82 24 - 04 13 10 80 70  
[ipsi@pacamutualite.fr](mailto:ipsi@pacamutualite.fr)

BRIGNOLES  
Région PACA

Avec l'aimable concours de la Mission Locale Ouest Haut Var



## Séance du 17 décembre 2015 (suite de la page 7)

**POINT 2 – Autorisation de signature convention avec le CDG 83 portant adhésion au service «Assistance Retraite» Retiré.**

**POINT 3 – Modification de la délibération n° 2012-059 portant instauration du régime d'astreintes dans la filière technique.**

Vu la délibération n° 2012-059 n° 2012-059 portant instauration du régime d'astreintes dans la filière technique.

Considérant qu'en raison des besoins en personnel, identifiés par les services techniques, il est souhaitable d'intégrer dans le planning des astreintes de la filière technique, les agents non titulaires de droit public. Cette modification a été soumise à l'avis du Comité Technique qui dans sa séance du 11 décembre 2015 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal est invité à modifier l'article 3 de la délibération n° 2012-059 comme suit :

« Emplois concernés : Sont concernés par ce dispositif les agents titulaires et stagiaires de pôles de la direction des services techniques et les agents non titulaires de droit public ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, ADOPTE l'exposé ci-dessus S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires aux budgets 2016 et suivants du chapitre 12 de la section de fonctionnement.

**POINT 4 – Approbation de la modification n° 2 du PLU**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur THENADEY qui expose que la commune de Rocbaron a décidé d'engager une modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) aux fins de corriger certaines dispositions du PLU afin de conserver les objectifs du PADD ainsi que les capacités d'accueil du PLU en vigueur du fait de la suppression du Coefficient d'Occupation des Sols. Vu l'arrêté municipal en date du 20 juillet 2015 prescrivant le projet de modification n°2 du PLU ; Vu la décision en date du 31 juillet 2015 du Tribunal Administratif de Toulon désignant M. Jean COZETTE en qualité de commissaire enquêteur ; Vu l'arrêté municipal en date du 21 août 2015 prescrivant l'enquête publique de la modification n°2 du PLU ; Vu l'avis des personnes publiques associées :

Entendu les conclusions du commissaire enquêteur qui a émis un avis favorable et comportant les réserves suivantes :

-Adjonction d'un glossaire en annexe au règlement ;

-Correction des marges de reculs à respecter par rapport aux vallons et cours d'eau.

En conséquence, la modification n° 2 du PLU telle qu'elle est présentée au conseil municipal, est prête à être approuvée conformément au code de l'urbanisme.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

DÉCIDE d'approuver le dossier de modification n° 2 du PLU tel qu'il est annexé à la présente.

PRÉCISE que le PLU modifié approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la préfecture

Conformément à l'article R.132-25 du code de l'urbanisme :

La présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois en mairie. Mention de cet affichage est insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R.5211-41 du code général des collectivités territoriales.

La présente délibération deviendra exécutoire après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus ; la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué.

**POINT 5 – Modification de la liste des membres délégués au SIVU d'Assainissement.**

Vu la délibération n°2014-043 du 10 avril 2014 désignant les membres du SIVU d'assainissement FORCALQUEIRET-ROCBARON ; Considérant que des modifications doivent être apportées à cette liste, il convient de délibérer à nouveau pour désigner trois délégués titulaires et trois délégués suppléants, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, conformément à l'article L.5212-7 du C.G.C.T.

Ont obtenu : Liste 1 QUINCHON : 5 voix - Liste 2 FELIX : 17 voix.

Sont élus titulaires : FELIX Jean-Claude, THENADEY François,

PERRAUD Michel. Et suppléants : LAUMAILLER Jean-Luc, AYASSE Boris, MANOUSSO Gérard

**POINT 6 – Instauration du régime fiscal de la Taxe Professionnelle Unique et indexation des attributions de compensation.**

Considérant que dans sa séance du 15 décembre 2015 le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Val d'Issole, doit instaurer le régime fiscal de la taxe professionnelle unique, à compter de janvier 2016 ;

En contrepartie du transfert à la Communauté de Communes des cotisations des entreprises, celle-ci versera aux communes une attribution de compensation calculée conformément au IV et V de l'article 1609 nonies C du CGI.

Cette attribution de compensation est figée et ne peut pas être indexée. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, tous les nouveaux produits fiscaux issus des entreprises viendront au bénéfice de la Communauté de Communes.

Cependant pour les Communes qui ont investi sur des projets dont le fruit ne sera effectif qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 et des années suivantes, pour les taxes suivantes :

- Cotisation foncière des entreprises,

- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises,

- Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux

- Taxe sur les surfaces commerciales

Le Président de la CCVI propose la procédure suivante :

- La Commune concernée fait connaître à la Communauté de Communes les nouvelles entreprises installées ainsi que les montants investis, avec les justificatifs associés

- La Communauté de Communes identifie alors sur les rôles d'imposition les nouveaux produits fiscaux de ces entreprises qui viennent augmenter l'attribution de compensation de la Commune.

En conséquence, le Conseil Municipal est invité à APPROUVER l'indexation des attributions de compensation des communes conformément au 1<sup>er</sup> bis du V de l'article 1609 nonies C du CGI et à la procédure décrite ci-dessus.

Le Conseil Municipal OUI et ADOPTE l'exposé ci-dessus, à l'unanimité des suffrages exprimés.

**POINT 7 - Avis sur le Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées.**

M. le Maire propose au Conseil municipal de donner un avis favorable à l'intégration du sentier au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDI PR), institué selon la loi n° 83 663 du 22 juillet 1983. Dans ce cadre, le Département du Var et la commune de ROCBARON proposent un itinéraire de randonnée pédestre pouvant servir de support également à la randonnée équestre et vélo tout terrain, qui traverse le territoire de la commune en empruntant une partie de notre voirie. Le conseil municipal est appelé à émettre un avis sur le projet et à désigner les chemins ruraux pour lesquels il accepte l'inscription au Plan départemental d'itinéraires de Promenade et de Randonnée. Les chemins ruraux inscrits au Plan ne pourront être aliénés voire supprimés que dans la mesure où la continuité des itinéraires est préservée, soit par le maintien du droit de passage, soit par la mise en place d'itinéraire de substitution adapté à la promenade, à la randonnée...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de donner un avis simple favorable, sur l'ensemble du tracé du plan des itinéraires de promenade et de randonnée.

De donner un avis conforme favorable, concernant les chemins ruraux de la commune inscrits au plan départemental des itinéraires de promenade et de grande randonnée. Les extraits de planches cadastrales concernant ces chemins ruraux sont annexés à la présente délibération.

De s'engager, en ce qui concerne les chemins ruraux :

- A ne pas aliéner les sentiers inscrits au plan ;

- A préserver leur accessibilité (pas de clôture) ;

-A prévoir la création d'itinéraires de substitution en cas de modifications consécutives à toute opération foncière et en informer le Département ; ces itinéraires de substitution devant présenter un intérêt au moins égal du point de vue de la promenade et de la randonnée ;

-A maintenir la libre circulation pédestre, équestre et cyclotouriste ;



-A accepter le balisage conforme et la Charte Officielle du balisage de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre

-A ne pas goudronner les sentiers inscrits au Plan.

Pour l'ensemble des itinéraires inscrits, la commune s'engage à :

Autoriser le Département et ses partenaires (Associations : Agence de Développement Touristique, Comité Départemental de Randonnée Pédestre, Parc Naturel Régional) à mettre en place des outils de valorisation et de promotion des itinéraires inscrits au Plan (fiches et guide de randonnée, cartes...).

-Assurer l'entretien des itinéraires inscrits afin de garantir le maintien d'une offre de qualité selon les critères définis pour les itinéraires inscrits au PDIPR

-A ne pas baliser ou autoriser le balisage... sans en informer le Département afin d'éviter toute confusion.

-A solliciter le Département pour la mise en place de la signalétique directionnelle afin de garantir une cohérence de la signalétique départementale sur les différents territoires. Le Département assurant la définition et la mise en place de celle-ci.

**POINT 8 - Annulation délibération n° 2007-055 du 3 mai 2007 fixant les tarifs de vente du livre sur «Rocbaron»**

En 2007, la Commune de Rocbaron a rédigé avec plusieurs roobaronnais et édité à 2000 exemplaires un livre retraçant l'histoire de Rocbaron, de ses origines à nos jours. Par délibération n°2007-055, en date du 3 mai 2007, le Conseil Municipal a fixé les tarifs de vente du livre sur « Rocbaron » à 23 € l'unité. Depuis 2013, le nombre de livres vendus a régulièrement baissé (seulement 11 entre 2013 et 2014, aucune vente en 2015), tandis que le volume de livres offerts aux administrés à l'occasion d'événements communaux (accueil des nouveaux Rocbaronnais) ou familiaux (mariages, baptêmes, aux visiteurs... a continué de progresser. Le stock s'élève aujourd'hui à un millier de livres. Considérant que les livres restants à écouler contribueront plus certainement au rayonnement de la commune s'ils sont offerts en totalité ; Monsieur le Maire invite le Conseil municipal :

A annuler la délibération n° 2007-055 du 3 mai 2007 fixant les tarifs de vente du livre sur « Rocbaron » ;

A adopter le principe de gratuité du livre, qui sera offert dans les conditions citées plus haut et dans d'autres cas qui seront jugés opportuns ; A préciser qu'un exemplaire sera équipé et mis à la disposition des adhérents de la médiathèque. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette gratuité à l'unanimité des membres présents et représentés.

**POINT 9 - Modification tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2016**

Considérant le tableau des emplois à temps complet et à temps non complet adoptés par le Conseil Municipal le 28 septembre 2015 ; Considérant les transferts de compétences à la Communauté de Communes Val d'Issole, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, douze agents titulaires sont transférés à la C.C.V.I.

En conséquence, il convient de modifier le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette modification à l'unanimité des suffrages exprimés.

**POINT 10 - Modification du régime indemnitaire**

Monsieur le Maire donne la parole à Mme CHIQUERILLE qui expose aux membres du conseil municipal que depuis plusieurs années le régime indemnitaire du personnel communal a fait l'objet de nombreuses délibérations fixant les modalités d'attribution, ce qui présente désormais une difficulté en matière de lisibilité et de compréhension du dispositif.

Il convient donc de fixer par une nouvelle délibération les conditions générales d'attribution, le taux moyen des primes et indemnités applicables au personnel en fonction et les modalités d'application liées à ce nouveau dispositif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés DÉCIDE :

D'ABROGER toutes les délibérations antérieures fixant le régime indemnitaire versé aux agents de la Commune.

D'ADOPTER les dits régimes indemnitaires en vigueur,

DIT QUE le cumul de ces indemnités sera conforme aux limites réglementaires existantes de chaque cadre d'emploi et du principe de parité en fonctions publiques

QUE les primes et indemnités et autres reprises ci-dessus feront l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou taux ou les corps de référence seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire,

DIT que les primes seront versées mensuellement par fractionnement sur l'année...

**POINT 11 - Principe de mise en emplacement réservé les parcelles cadastrées section B, numéros 241/444/439/463/465/526/524/522 lors de la révision générale du PLU.**

Considérant la volonté des élus depuis 1995 de réaliser des espaces économiques sur la commune de Rocbaron, Considérant que la ZAC Fray Redon 1<sup>ère</sup> tranche est quasi achevée, Considérant la dérogation d'ouverture à l'urbanisation, SCoT Pays de la Provence verte (extrait du document joint à la délibération du syndicat mixte en date du 18/09/2007)

Considérant le PADD du PLU, approuvé le 10/10/2008, dans son orientation n°1 «urbanisme et économie»: Affirmer la vocation de Rocbaron comme place économique au cœur du canton.

Considérant les conclusions du Commissaire Enquêteur dans son rapport du 30/07/2008. Considérant l'étude d'opportunité réalisée en 2007 pour l'implantation d'un hôtel d'entreprises et/ou d'une pépinière d'entreprises sur la commune,

Considérant que dans le cadre du SCoT de la Provence Verte, les élus de toutes les communes concernées ont approuvé la création d'une extension de la zone d'activités sur le territoire de la commune de Rocbaron,

Considérant l'intérêt que portent actuellement les investisseurs potentiels sur la future zone d'activités, le Maire propose au conseil municipal de manifester la volonté de l'assemblée délibérante actuelle de mettre à exécution ce projet en 2015 en délibérant sur le fait de mettre en emplacement réservés lors de la révision générale du Plu les parcelles cadastrées section B, numéros 241/444/439/463/465/526/524 et 522.

Le Conseil municipal adopte l'exposé par 5 voix "contre", 1 abstention, 18 voix «pour».

**Point 12 - Convention à signer entre la Préfecture du Var et la commune de ROCBARON.**

Avenant 1 relatif à l'extension du périmètre des actes à la télétransmission des documents budgétaires sur Actes budgétaires. Monsieur le Maire expose que dans le cadre des procédures de dématérialisation il s'avère nécessaire d'étendre la télétransmission par voie électronique aux actes budgétaires. Pour ce faire, un avenant à la convention est nécessaire et doit être signé avec la Préfecture. Le Conseil municipal adopte à l'unanimité des membres présents et représentés.

**POINT 13 - VOTE DU TAUX INDEMNITÉ DE CONSEIL AU TRÉSORIER DE LA ROQUEBRUSSANNE**

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution des indemnités de conseil allouées aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux.

Considérant que Madame TALEC a assuré les prestations de conseil durant l'année 2015, le Conseil municipal est invité à délibérer pour :

-Accorder l'indemnité de conseil au taux de 50 % pour l'année 2015, étant précisé que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité.

- Préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65 de la section de fonctionnement.

Le Conseil municipal, adopte l'exposé qui précède à l'unanimité des membres présents et représentés.

**POINT 14 - Décision modificative au budget principal**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LAUMAILLER, qui fait part au Conseil municipal des modifications à apporter au budget principal de la Commune pour l'exercice 2015 et, Invite le Conseil municipal à procéder à l'adoption de la présente décision modificative n° 5 du budget principal de la Commune, en section de fonctionnement. Après en avoir délibéré, par 19 voix «Pour» et 5 voix «Contre» le Conseil municipal adopte. ■

## LES CLOTURES

Par délibération du 27/11/2015, le conseil municipal a rétabli l'obligation de déposer une déclaration préalable en vue de l'édification des clôtures.

Les règles pouvant différer selon les secteurs, une consultation du service urbanisme et/ou du règlement du Plu sur le site de la mairie est donc nécessaire.

En outre, nous vous rappelons que les murs doivent être crépis (article 11 du règlement de chaque zone).



**Samedi 13 février 2016**

## Repas Terroir et convivialité

### De la Truffe

**Salle du camping Soleiluna à ROCBARON**  
Domaine de la verrerie

**11h30 : Démonstration de cavage**  
Avec Philippe BOIT et sa fidèle chienne FANNY

**12h00 : Apéritif et sa farandole**  
Le Chef Cuisinier de l'Abbaye de La Celle nous concocte sa brouillade à la truffe

**12h30 : Repas**  
Vente de vin pour le repas

**Animations : Jeux de mini boules**  
Présentation de Flamenco par Murielle et sa troupe  
Vente de truffes

Uniquement sur réservation au 06.73.04.76.07  
Apportez vos couverts !!!!!!!



**CINÉ83**  
ROCBARON

Salle Pierre Gassendi

**LE GRAND PARTAGE**

**SAM 6 FEV. 18H00**

**6€**

**SAM 6 FEV. 20H30**

**LES SALOPARDS**



## Tribune libre du groupe d'opposition municipale «Rocbaron avec vous»

### « ZAC 2 » : LE RETOUR !

Le Conseil Municipal du 17/12/2015 a été le théâtre du vote empressé d'une délibération surprenante intitulée « Principe de création d'une ZAC 2 et mise en place d'emplacements réservés à l'activité économique et de services ». Elle concerne une zone agricole située en face de la station service.

Le projet repose sur l'achat de terrains privés par des promoteurs et la construction d'une zone commerciale de plus de 10 hectares. Le Maire envisage un mode opératoire particulier, la déclaration de Projet. Cet outil juridique nouveau est controversé parce qu'il réduit la concertation et les possibilités de recours dès lors que le projet est d'intérêt général. Et toute la difficulté est bien ici d'en faire la démonstration et de comprendre que, si l'intérêt des investisseurs saute aux yeux, il ne peut se confondre avec l'intérêt général de la commune, sauf à en changer le sens.

Fidèle à ses expressions « pittoresques », le maire déclare que « 25000 voitures qui passent devant avec des portes monnaies, c'est là qu'il faut les arrêter ».

Si tel est bien le moteur du projet, en quoi cela relève t-il de l'intérêt général ?

Aucune recette ne rentrera dans les caisses de la commune puisqu'elle n'en sera pas le maître d'œuvre, les terrains appartenant à des propriétaires privés. Bien au contraire, l'étalement urbain qu'induirait le projet contraindrait la commune à rattraper son retard en infrastructures, au prix d'un endettement et d'une augmentation mécanique des taxes locales. Aucune recette fiscale n'est davantage attendue, la fiscalité locale professionnelle étant transférée à la communauté de communes.

L'argument massue des créations d'emplois a fait long feu ; une nouvelle zone commerciale « cannibaliserait » l'ancienne alors qu'un « turn-over » inquiétant touche déjà les petits commerces de la ZAC actuelle. On sait aussi que les emplois créés dans la distribution sont peu nombreux et souvent précaires

En fait :  
L'intérêt général serait en priorité de vendre les deux lots in vendus de la ZAC 1 qui appartiennent à la Commune et dont on attend, depuis 2008 au moins, qu'ils bouchent un trou financier de 367 000 € dans le budget annexe.

L'intérêt général serait assurément garanti par le respect des terres arables et les préconisations de la loi Alur visant à concentrer le développement urbain sur les zones existantes. Chacun sait que notre groupe d'opposition est favorable à une pause de l'urbanisme pour la durée du mandat municipal. S'il fallait poursuivre dans la voie du développement, l'intérêt général serait alors de coller au Schéma de Cohérence Territoriale de la Provence Verte (SCOT) qui vise des emplois qualifiés et d'avenir par l'implantation de pépinières d'entreprises.

Essaimer des ZAC sur la RD 43 constitue certes un débouché d'affaires pour des investisseurs privés mais l'intérêt général y est étranger.

Vos élus de l'opposition toujours vigilants !



Dominique QUINCHON Conseiller municipal  
Françoise BANCILHON Conseillère municipale  
Gilles COIN Conseiller municipal  
Sophie AMICE Conseillère municipale  
Sandrine GARÇON Conseillère municipale

Contact : grouperocbaronavecvous@mairie-rocbaron.fr



Pascale CHIQUELLE  
\* adjoint en charge de la  
communication et de la  
promotion de la commune



Gérard MANOUSSO  
Conseiller municipal  
en charge des associations

### Team Full Rocbaron, force et honneur !

Samedi 16 janvier, le TFR s'est déplacé en force à Sainte Maxime avec l'équipe compétiteurs en light contact (30 enfants et 2 adultes) pour les qualifications en championnats de France zone Sud. Le Team ramène 7 médailles d'or, 9 médailles d'argent et 9 de bronze (avec 2 médailles d'or pour les deux adultes participants ayant aussi un rôle de coach au sein de l'association, Claude Colin et Alexis Poitrial). Une mention spéciale pour les petits nouveaux qui viennent de rejoindre l'équipe et qui ont brillamment défendu les couleurs sur le ring et renforcent ainsi cette équipe. Un grand merci aux nombreux parents pour le déplacement et leurs encouragements. Nous reviendrons sur les adultes pleins contacts qui défendent leurs titres fin janvier dans un prochain bulletin municipal.

Team Full Rocbaron. M. Christophe Genieys 06 52 50 39 10  
site : [www.boxerocbaron.weonea.com](http://www.boxerocbaron.weonea.com)



### CONCOURS PETANQUE

#### LA BOULE ROCBARONNAISE

Dimanche 7 février 2 x 2 Participation 8 €  
Dimanche 21 février 2 x 2 Participation 8 €  
Boulodrome des Clas à 14 h.  
Contact 06 84 10 33 54.

## 32<sup>EME</sup> de finale

Samedi 13 février 2016

GYMNASSE DE ROCBARON  
Coup d'envoi : 16h00  
Entrée : 4 € - Prévente : 3 €

## CHAMPIONNAT DE FRANCE 2016 SAMBO

20 Feb. 2016  
Gymnase GASSENDI  
ROCBARON

ENTREE GRATUITE

COMPETITION NATIONALE  
POUSSINS-BENJAMINS  
CADETS-ESPOIRS  
MASTERS

Gymnase GASSENDI Collège de Pierre GASSENDI, Fray Redon 63136 ROCBARON  
Tel : 06 96 60 90 73 eMail : [carquiere@gmail.com](mailto:carquiere@gmail.com)



# portraits

## Claire ROUX, le talent et la créativité

*Claire ROUX a un talent fou. Les réalisations de la modiste sont assez singulières et débordent d'une énergie créatrice hors du commun. Elle s'est confiée à Vivre à Rocbaron.*

Vi v're à Rocbaron : Claire, une première question. Pourquoi Zébrette Créations ?

Claire ROUX : *J'adore ce motif et j'ai tendance à le reproduire un peu partout. C'est affectueusement et tout naturellement que mon mari, Serge m'a baptisé ainsi !*

Vi v're à Rocbaron : Claire, pouvez-vous me décrire votre parcours professionnel ?

*De 1994 à 1996, afin de financer mes études, j'ai travaillé à la création de costumes de scène pour la troupe Arc-en-ciel 2000 dirigée par Thierry ARENE. En 1996, j'obtiens le baccalauréat artisanat et métiers d'Art avec mention et la meilleure note de la région en couture (NDLR 19). Par la suite, j'ai enchaîné aux côtés de Serge, mon mari en tant que créatrice de costumes pour le spectacle inspiré d'«Emilie Jolie» J'ai poursuivi cette collaboration avec un spectacle de cabaret, Krazy Girls dans lequel je me produisais également comme danseuse. J'ai créé pour des acrobates en tissus aériens, cordes lisses, sangles, trapèze, contorsionnistes qui se sont produits à Disneyland Paris et divers cabarets réputés tel que le Casino de Monte-Carlo.*

Vi v're à Rocbaron : Danseuse, créatrice de mode, quelle polyvalence !

Claire ROUX : *Oui ! Mais aussi «artiste échassière», modèle et peintre en body-painting et bien-sûr couturière spécialisée dans la création de personnages interdisciplinaires. ! Ces activités ont été déterminantes dans ma connaissance des textiles, et tout particulièrement du lycra que j'aime pour sa malléabilité : en effet, en créant des tenues spécifiques pour que l'artiste soit mis en valeur, cela me permet d'appréhender de nouvelles proportions, de nouveaux comportements du tissu sur le corps et surtout laisser libre cours à mon imagination, en un mot, à mes extravagances !*

Vi v're à Rocbaron : Quelles sont vos influences, vos sources d'inspiration ?

Claire ROUX : *J'ai envie de vous dire que je ne me réclame d'aucun créateur de mode, même si j'apprécie le travail de créateurs comme BERNARDIN et DECOUFFLE pour le Crazy Horse, l'énergie de Guy LALIBERTE au Cirque du Soleil, l'inspiration de Franco DRAGONE pour les plus gros spectacles aquatiques au monde et le dernier spectacle du Lido... J'ai postulé pour le prochain film futuriste de Luc BESSON, Valérian, mais la sélection a été très dure : parmi les 3000 candidats, j'ai tout de même été retenue parmi les 300 derniers postulants. Le monde de la création de mode est impitoyable, mais je reste persuadé que mon heure viendra. Patience, travail et persévérance paient toujours. Je laisse mon esprit dominer la matière, la faire vivre sous mes doigts au gré de mon inspiration. D'ailleurs, mes costumes sont très souvent des exemplaires uniques, dessinés et réalisés pour une destination précise, celle d'accompagner le rêve de celui ou celle qui le porte. C'est dans cet esprit que j'ai réalisé des tenues pour Stéphane ORTEGA, acrobate et artiste de pole dance. C'est aussi, la marque excentrique que j'ai donnée aux tenues des Zablock's, groupe varois emmené par Patrick COTTET-MOINE.*

Vi v're à Rocbaron : Où peut-on vous rencontrer et voir vos créations ?

Claire ROUX : *Je suis très présente sur la commune à travers des événements du monde associatif. Je citerai en premier lieu ma participation au gala annuel de la danse, pour lequel, je crée en moyenne 200 costumes par spectacle pour les danseurs et danseuses. Ma complicité avec Isabelle FILOMENO, directrice artistique de l'école de danse est complète et nos échanges sont très fructueux. J'ai réalisé des tenues originales pour le gala Team Fight Roc en octobre 2015 qui ont rencontré un énorme succès. J'interviens également pour le centre aéré afin de communiquer ma passion aux jeunes, mais je rêve de pouvoir présenter à tous mes réalisations dans le cadre d'un show-room où chacun pourrait voir évoluer ma créativité et assister à la naissance de mes œuvres. Mais, chut... ■*



Photos 1, 3, 4, 6 et 8 Emi & Clyde

